

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 6 février 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-003

Avenant n°1 – Convention de partenariat avec l'AURCA Accompagnement au contrat Bourg-Centre

L'an deux mille vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 26/01/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Pierre CAMPA	Patrice AYBAR
Christine AURICHE	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Georges GUARDIA	Jean LOPEZ	
Corine BORDES	Emmanuel LEHMANN	
Bernard CONTON	Sylvain GARCIA	
Adrien MOGLIA	Jennifer FERNANDES	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	
Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL	

Étaient représentés :

Marjorie POHYLSKI	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Chantal BORNAREL	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Vincenzo ROMANO	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Elizabeth MOLINA	a donné pouvoir à	Corine BORDES
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absent : /

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CONTON

<u>Nombre de membres présents</u> :	20	<u>Nombre de procurations</u> :	7	<u>Nombre d'absent</u> :	0	<u>Nombre de votants</u> :	27
-------------------------------------	----	---------------------------------	---	--------------------------	---	----------------------------	----

Vu la délibération n°2021-049 du Conseil Municipal du 20/07/2021 relative à l'acte de pré-candidature de la commune en vue de son inscription dans la politique Régionale en faveur des « Bourgs-Centres - Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ;

Vu la délibération n°2021-050 du Conseil Municipal du 20/07/2021 autorisant l'adhésion de la collectivité à l'Agence d'URbanisme Catalane (AURCA), ;

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230206-DEL2023-003-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023

.../...

Séance du 6 février 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-003

Avenant n°1 – Prorogation de la convention de partenariat avec l'AURCA - Accompagnement au contrat Bourg-Centre

.../...

Vu la délibération n°2021-093 du Conseil Municipal du 09/12/2022 portant signature d'une convention de partenariat 2021/2022 avec l'AURCA pour un accompagnement dans la démarche de « planification stratégique » en vue de la rédaction du Contrat Bourg-Centre ;

Considérant qu'aucun versement n'a été effectué en 2021 et 2022,

Considérant que, suite aux réflexions menées dans le cadre de la planification stratégique Bourg-Centre, la collectivité n'a pas souhaité réaliser le volet agricole initialement prévu représentant un montant de 10 200 €,

Madame le Maire propose la signature d'un avenant n°1 ayant pour objet de préciser une nouvelle durée, un domaine de collaboration modifié et de nouvelles modalités de paiement de la subvention spécifique à l'AURCA pour l'année 2023 avec :

- Prorogation de la convention de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2023,
- Ajustement du montant de l'étude à 21 600 €, à verser avant le 31 mars 2023.
Pour rappel, il était prévu dans la convention initiale un montant total de 31 800 € pour la réalisation de l'étude complète ; une subvention de la Région d'un montant de 15 000 € accompagne ce dispositif qui sera versé au prorata du montant de la prestation de service exécutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2021/2022 avec l'AURCA ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE-DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230206-DEL2023-003-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023